

Impact du dépistage systématique du virus de l'hépatite B en maison d'arrêt sur la couverture vaccinale

F. Perrodeau, M. Pillot Debelleix, F. Le Monnier, J. Vergniol, D. Lacoste, G. Le Port, S. Gromb Monnoyeur

Introduction

La mise en œuvre du dépistage et de la vaccination des personnes incarcérées est l'un des objectifs prioritaires des Unités de Soins et Consultation Ambulatoire (UCSA). La vaccination contre le VHB est recommandée chez les personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au virus de l'hépatite B (guide des vaccinations). Les risques de transmission existent pendant l'incarcération du fait de différentes pratiques ou activités : pratiques sexuelles ou de consommation, modifications corporelles, coiffure¹.

Objectifs

Le but de l'étude est de préciser la couverture vaccinale contre le VHB des patients détenus dans la maison d'arrêt et d'évaluer le bénéfice apporté par le dépistage systématique à l'entrée. On veut décrire les durées des différentes étapes de mise en œuvre de la vaccination afin d'accélérer cette mise en œuvre car la durée moyenne de séjour pour les hommes est 112 jours (184 jours pour les femmes) dans cette maison d'arrêt.

Résultats

L'enquête a inclus 121 patients dont 2 femmes (1,7%, IC95% : 0,2-5,8). L'âge médian est de 33 ans (IQ25-75 : 26,5-40), 47 détenus (38,8%, IC95% : 30,1-48,1) ont moins de 30 ans. Les patients sont 76 (63,9%, IC95% : 54,6-72,5) à être nés en France métropolitaine, 36 (29,8%, IC95% : 21,8-38,7) sont nés dans une région d'endémie moyenne ou haute du VHB. Quinze (12,4%, IC95 : 7,1-19,6) sont originaires d'Europe de l'Est. Il y a 18 détenus (15,0%, IC95% : 9,1-22,7) avec un antécédent de toxicomanie, 30 (26,3%, IC95% : 18,5-35,4) qui sont des buveurs excessifs et 38 (31,4%, IC95% : 23,3-40,5) qui ont déjà séjourné dans cette maison d'arrêt.

Le dépistage a été accepté à l'entrée par 97 détenus (80,2%, IC95% : 71,9-86,9), 3 ont accepté par la suite. Aucun patient n'était porteur du VIH, 6 étaient porteurs chroniques du VHC (6%, IC95% : 2,2-12,6).

En ce qui concerne l'exposition au VHB, 12 patients sont porteurs d'anticorps anti Hbc (12%, IC95% : 6,4-20,0), 2 sont également porteurs de l'antigène Hbs (2,0%, IC95 : 0,2-7,0). Il existe une différence significative suivant la zone d'endémie.

Matériels et méthodes

Une enquête un jour donné incluait tous les patients incarcérés depuis plus de six mois et moins d'un an et venant de l'état de liberté. Elle recueillait les données suivantes : sexe, date de naissance du patient, lieu de naissance, présence d'une toxicomanie à risque de transmission virale (par voie nasale ou voie d'injection), présence d'une consommation excessive d'alcool, notion de précédente incarcération dans cette maison d'arrêt, date d'incarcération, date du dépistage sérologique, statut sérologique concernant VHB et VIH et présence d'ARN VHC, date de prescription de la vaccination anti VHB et dates de réalisation des trois injections vaccinales, nombre total d'injections vaccinales réalisées.

Les données ont été analysées à l'aide du logiciel EPIINFO.

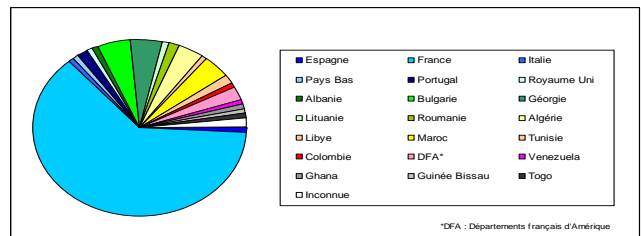


Figure 1
Origine géographique

Tableau 1
Statut sérologique VHB en fonction du niveau d'endémie VHB du pays de naissance.

	Basse endémie n=69 (%)		Moyenne/Haute endémie n=31(%)		Global n=100	
Exposé	5	(7,25)	7	(22,6)	12	p = 0,02
Vacciné	32	(46,4)	7	(22,6)	39	p = 0,01
Susceptible	32	(46,4)	17	(54,8)	49	p = 0,22

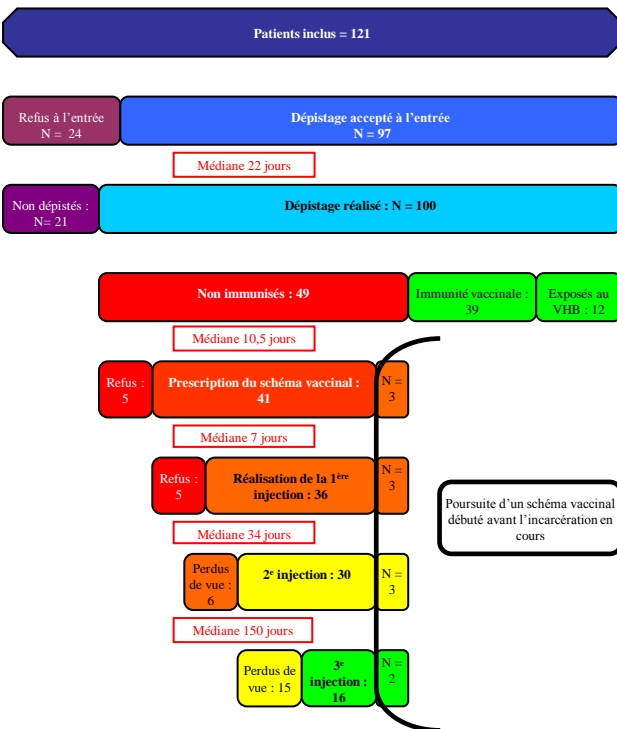


Figure 2
Déroulement de la prise en charge des patients pour la mise en œuvre du dépistage et de la vaccination

Discussion

L'immunité vaccinale des détenus observée à l'entrée dans cette maison d'arrêt qui est de 39% paraît supérieure à celle de la population générale. En 2002, une enquête réalisée par Sofres-Médical en population générale estimait la couverture vaccinale contre l'hépatite B en France à 34,6 % pour une vaccination avec au moins une dose, et à 21,7 % pour une vaccination complète². Dans la population naïve de tout vaccin anti hépatite B à l'entrée en prison, 36/46 ont eu au moins une dose et 16/46 ont eu une vaccination complète.

Le schéma vaccinal standard s'étend sur 6 mois et la durée médiane d'obtention d'un schéma vaccinal complet est d'environ 7,66 mois et ce bien que le délai médian entre deux injections respecte le schéma (34 jours entre J0 et M1, 150 jours entre M1 et M6). Au vu des délais observés entre les différentes injections J0, M1 et M6, il apparaît que le calcul de M6 se fait en fonction de J0 et non en fonction de M1. Il paraît nécessaire de rappeler que la troisième dose vaccinale doit avoir lieu 5 mois après la deuxième et non 6 mois après la première.

Conclusion

Le taux de couverture vaccinale des patients à l'entrée en MA est plus élevé qu'en population générale. Il existe un réel impact en terme d'immunité de groupe à la mise en place d'un dépistage systématique à l'entrée en prison. Une amélioration de la vitesse d'obtention de l'immunité paraît possible en particulier en optimisant le délai entre l'incarcération et la première dose vaccinale. Diverses mesures telles qu'une consultation systématique de rendu des résultats sérologiques et la programmation systématique de la dose vaccinale suivante avec convocation du détenu ont été adoptées et seront évaluées dans un an.

Si 39% des patients ont une immunité vaccinale (39, IC95% : 29,4-49,3), elle varie significativement en fonction de l'âge, 52,8% chez les moins de 30 ans (19, IC95% : 35,5-69,4) versus 31,2% (20, IC95% : 20,2-44,1) chez les patients plus âgés (p=0,02).

Au final 49% (49, IC95% : 38,9-59,2) des détenus dépistés avaient une indication à être vaccinés. Parmi eux 5 (10%, IC95% : 3,4-22,2) ont refusé la vaccination contre le VHB, 39 ont reçu au moins une dose vaccinale, 18 (36,7%, IC95% : 23,4-51,7) ont eu le schéma vaccinal complet, 15 (31%, IC95% : 18,3-45,4) ont reçu seulement 2 doses, 5 (10%, IC95% : 3,4-22,2) n'ont reçu aucune dose.

Pour les patients dont la vaccination a été entreprise à la maison d'arrêt qui ont accepté le dépistage dès l'entrée la durée médiane entre l'incarcération et le dépistage sérologique est 22 jours, (min-max : 2-176 jours). La médiane de jours entre dépistage et prescription du vaccin est 10,5 jours (min-max : 2-281 jours). La durée médiane entre prescription et réalisation de la première dose est 7 jours (min-max : 2-164 jours). La durée médiane entre la première et la 2^e injection est 34 jours, (min-max : 27-252). La durée médiane entre la 2^e et la 3^e injection est 150,5 jours (min-max : 13-199). Le délai médian entre l'incarcération et la première dose vaccinale est 35,5 jours, (min-max 21-305 jours). Le délai médian entre l'incarcération et la 3^e dose vaccinale est de 229,5 jours, (IC 25%-75% : 216,5-264,5). En considérant les patients correctement vaccinés comme immunisés, on est passé de 49% à 31% de susceptibilité de masse concernant le VHB (p < 0,0001).